

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 32

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 159 :

« Le présent 2 ne peut... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.